

Le 14 janvier 2008

Procès-verbal de la session ordinaire du 14 janvier 2008 de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, tenue au 830, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes, le quatorzième jour de janvier deux mille huit à vingt heures.

Sont présents:

M. Jocelyn Bédard, maire
M. Donald Laliberté, conseiller siège no 1
Mme Chantal Tanguay, conseillère siège no 2
M. Yannick Lemire, conseiller siège no 3
Mme Francine Turmel, conseillère siège no 4
M. Normand Nault, conseiller siège no 5
M. Yves Payette, conseiller siège no 6

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session régulière
 - 1.1 Mot de bienvenue
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 3 décembre 2007 et son ajournement tenue le 17 décembre 2007
- 5.0 Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 17 décembre 2007
- 6.0 Lecture du courrier
- 7.0 Rapport des élus, de l'inspecteur municipal et du président du Comité de développement
- 8.0 Suivi de la session
- 9.0 Adoption du Règlement no : 253-2007 modifiant le règlement de zonage no 140-89
- 10.0 Résolution pour nommer la Firme comptable pour les trois (3) prochaines années
- 11.0 Comptes à payer
- 12.0 Varia :
 - 12.1 _____
 - 12.2 _____
- 13.0 Questions et suggestions de l'assemblée
- 14.0 Levée de la session

La séance est ouverte par Monsieur le maire Jocelyn Bédard, Hélène Lessard, secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

Monsieur le maire profite de l'occasion pour souhaiter une bonne et heureuse année et le succès à tous les projets sur le territoire de la municipalité.

R-08-01-001
Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller municipal Donald Laliberté, appuyé par Madame la conseillère Francine Turmel et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉE

R-08-01-002
Intervertir les points

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Payette, appuyé par Monsieur le conseiller Normand Nault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

R-08-01-003
Procès-verbal du
3 décembre et son
ajournement du
17 décembre 2007

Monsieur le maire demande aux conseillers(ères) s'ils ont tous et toutes reçu et lu le procès-verbal de la session ordinaire du 3 décembre 2007 et son ajournement tenu le 17 décembre 2007, étant tous et toutes affirmatifs (ves);
Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté, appuyé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la session du 3 décembre 2007 et son ajournement tenu le 17 décembre 2007soient approuvés et signés.

ADOPTÉE

R-08-01-004
Procès-verbal session
spéciale du 17-12-2007

Monsieur le maire demande aux conseillers(ères) s'ils ont tous et toutes reçu et lu le procès-verbal de la session spéciale du 17 décembre 2007, étant tous et toutes affirmatifs (ves);
Il est proposé par Madame la conseillère Chantal Tanguay, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la session spéciale du 17 décembre 2007soit approuvé et signé.

ADOPTÉE

Le 14 janvier 2008

COURRIER :

Lecture brève du courrier reçu au cours du mois, dont copie est conservée aux archives

RAPPORT DES ÉLUS :

M. Donald Laliberté, conseiller siège no 1 :

- patinoire ouverte 2 semaines reprendra ses activités sous peu
- réunion de travail

Mme Chantal Tanguay, conseillère siège no 2 :

19-12 : rencontre avec divers représentants de la Commission scolaire dans le dossier de l'aménagement de la bibliothèque municipale-scolaire. Les travaux débiteront le 3 février prochain pour se poursuivre sur une période d'environ 3 semaines. La municipalité signera un bail de 10 ans avec la Commission scolaire des Bois-Francis

- réunion de travail

M. Yannick Lemire, conseiller siège no 3 :

- réunion de travail

Mme Francine Turmel, conseillère siège no 4 :

- réunion de travail

M. Normand Nault, conseiller siège no 5 :

- réunion de travail

M. Yves Payette, conseiller siège no 6 :

- réunion de travail

RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL :

Absent

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT :

Absent

RAPPORT DU MAIRE :

19-12 : rencontre avec divers représentants de la Commission scolaire dans le dossier de l'aménagement de la bibliothèque municipale-scolaire

09-01 : réunion du Comité de la culture mentionne le départ de Mme Anne Fournier

14-01 : réunion de travail

SUIVI DES SESSIONS :

- Résolution retournée :

- pour le rejet de l'implication au projet de regroupement de service de loisirs de proximité
- concernant l'engagement financier pour une contribution financière à la Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska pour 2008, 2009 et 2010
- au directeur de l'École Notre-Dame concernant l'engagement de 10,000\$ pour l'aménagement du local de la bibliothèque

- A été fait :

- papiers retournés à la Financière Banque Nationale concernant l'emprunt de 309,600\$
- travaux de peinture au bureau municipal

RÈGLEMENT NO 253-2007

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 140-89 RELATIVEMENT AUX
AJOUTS À LA ZONE BLANCHE AINSI QUE LES CHANGEMENTS D'USAGES**

ATTENDU QUE le Conseil juge à propos et dans l'intérêt de la municipalité de modifier son règlement de zonage no 140-89 afin de modifier certaines zones ainsi que les changements d'usages

ATTENDU QU' il y a donc lieu de modifier certaines dispositions du règlement;

ATTENDU les articles 123 et suivants de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 4 septembre 2007 ;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement no 253-2007 a été adopté à la session ordinaire du 5 novembre 2007;

ATTENDU QU'une consultation publique a été tenue le 3 décembre 2007 à 19h30;

ATTENDU QUE le second projet de règlement no 253-2007 a été adopté à la session ordinaire du 3 décembre 2007

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté

Appuyé par Monsieur le conseiller Yves Payette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ qu'il soit fait et statué que le règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

R-08-01-005

Règlement no : 253-2007

Le 14 janvier 2008

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

ARTICLE 2

Les plans de zonage no 1/2 et 2/2, faisant partie intégrante du règlement de zonage no 140-89, sont modifiés de la façon suivante :

- Les limites ouest de la zone Rc-1 sont agrandies à même la zone Aa 4 sur une profondeur d'environ soixante (60) mètres sur la partie nord de la route municipale et ce jusqu'aux limites du lot P57-1, tel que décrit sur le plan en annexe 1
- Les limites ouest de la zone Rc-1 sont agrandies à même la zone Av 1 sur une profondeur d'environ cent (100) mètres sur la partie sud de la route municipale et ce jusqu'aux limites du lot P57, tel que décrit sur le plan en annexe 1
- Les limites sud existantes de la zone Rc 1 sont agrandies à même la zone Av 1 et Vill 1 d'une profondeur d'environ quarante (40) mètres et ce, à partir du lot P60-3 jusqu'au lot P 63, tel que décrit sur le plan en annexe 2;

Toutes les dispositions reliées à la zone Rc sont fusionnées aux nouvelles limites des zones Rc 1;

- Les limites ouest de la zone C1 sont agrandies à même la zone Vill 1 sur la partie sud d'une profondeur d'environ quarante (40) mètres sur le lot P 63, compris entre la nouvelle zone Rc 1 et la Route 265, tel que décrit sur le plan en annexe 3;
- Les limites est de la zone C1 sont agrandies à même la zone Ab 5 sur la partie sud d'une profondeur d'environ quarante (40) mètres et ce, de la Route 265 jusqu'aux limites du lot P64, tel que décrit sur le plan en annexe 3;

Toutes les dispositions reliées à la zone C sont fusionnées aux nouvelles limites des zones C1;

- Les limites de la zone Rc 2 sont agrandies à même la zone Ab 5 sur la partie sud, d'une profondeur d'environ quarante (40) mètres et ce, à partir des limites de la nouvelle zone C 1 jusqu'aux limites du lot P69, tel que décrit sur le plan en annexe 4;

Toutes les dispositions reliées à la zone Rc sont fusionnées aux nouvelles limites des zones Rc 2;

- Les limites de la zone Vill 2 sont agrandies à même la zone Av 2 sur toute la profondeur comprise entre la route municipale et la rivière Bécancour et ce, jusqu'à la limite du lot P6-C, tel que décrit sur le plan en annexe 5;

Toutes les dispositions reliées à la zone Vill sont fusionnées aux nouvelles limites de la zone Vill 2;

- Les limites de la zone Rd 1 sont agrandies à même les zones Av 2 et Ab 6 selon les limites décrites à la parcelle 1 du plan en annexe 6;

Toutes les dispositions reliées à la zone Rd sont fusionnées aux nouvelles limites de la zone Rd 1.

ARTICLE 3

Le présent règlement abroge ou modifie toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles avec les dispositions des présentes.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

R-08-01-006
Nommer Firme
comptables pour
228, 2009 et 2010

CONSIDÉRANT QUE l'article 966 du Code municipal stipule que le conseil doit nommer un vérificateur;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire, appuyé par Monsieur le conseiller Normand Nault et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer la Firme comptable Guillemette Longchamps C.A. de Plessiville comme vérificateur de la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes pour les (3) prochaines années financières soit les années 2008, 2009 et 2010.

ADOPTÉE

R-08-01-007
Comptes à payer

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Payette, appuyé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les comptes ci-dessous mentionnés et d'autoriser la secrétaire d'en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

Le 14 janvier 2008

		<u>COMPTES À PAYER</u>	
649	Mme Hélène Lessard	sem fin le 15-12-2007	401,72
650	Mme Hélène Lessard	sem fin le 22-12-2007	401,72
651	Mme Hélène Lessard	sem fin le 29-12-2007	401,72
652	M. Yannick Lemire	réem et allo conseiller août 2007	203,15
653	Mme Danielle Asselin	sem fin le 15-12-2007	118,78
654	Mme Danielle Asselin	sem fin le 22-12-2007	118,78
655	Mme Danielle Asselin	congé de Noël	27,47
656	Mme Danielle Asselin	congé du Jour de l'An	21,00
657	M. Serge Soucy	sem fin le 15-12-2007	244,59
658	Réseau logique	réparation ordinateur	65,75
659	SignoTech inc.	numéros civiques	205,45
660	Ivic Internet	internet bureau	22,74
661	M. Serge Soucy	sem fin le 22-12-2007	452,42
662	M. Serge Soucy	congé de Noël	69,64
663	M.R.C. de l'Érable	entente inspecteur juil-août-sept	1 549,97
664	Richard Boutin inc.	papier vœux de Noël	25,07
665	Dépanneur de Lourdes	récep51,38\$entretien28,86\$	80,24
666	Dépanneur de Lourdes	récep26,61\$entre74,11\$	100,72
667	Petite caisse	biblio17,48\$poste59,24\$	76,72
668	Receveur Général Canada	remises oct-nov-déc 2007	1 116,49
669	Revenu Québec	remises oct-nov-déc 2007	2 630,24
670	Les Fermières de Lourdes	réservation cuisine	24,00
000	Mme Hélène Lessard	sem fin le 05-01-2008	394,36
001	M. Serge Soucy	sem fin le 05-01-2008	197,37
002	MégaBuro	fourniture de bureau	114,00
003	Postes Canada	circulaires	85,50
004	Réseau logique	articles bureau	170,23
005	Fonds à l'inf. foncière	droits mutations décembre 2007	3,00
006	M.R.C. de l'Érable	entente inspecteur oct-nov-déc2007	1 510,39
007	M. Donald Laliberté	réem et allo conseiller 01-08	208,47
008	Librairie Lepage	volumes bibliothèque	109,45
009	Infotech	papeterie	129,33
010	Bogar Propane	propane 491L x ,757\$/L	423,54
011	Corp. Partenaire 12-18	cotisation annuelle 2008	868,80
012	Philippe Gosselin et Ass.	huile 824,4L x ,7999\$/L	751,44
013	Socan	cotisation annuelle	94,42
014	Publications CCH Ltée	entente mise à jour 2008	560,70
015	ADMQ	cotisation 2008	496,98
016	Bédard Jocelyn	réem et allo maire janvier 08	694,75
017	Matériaux A. Drolet inc.	article pour peinture	3,47
018	Mme Chantal Tanguay	réem et allo conseillère 01-08	208,47
019	Mme Francine Turmel	réem et allo conseillère 01-08	208,47
020	M. Normand Nault	réem et allo conseiller 01-08	208,47
021	M. Yves Payette	réem et allo conseiller 01-08	208,47
022	Les Exc. H. St-Pierre inc.	versement janvier 2008	9 874,51
023	BIOLAB	tests d'eau salle	91,32
024	GROBEC	adhésion 2008	50,00
025	Fabrique de N-D Lourdes	location sous-sol église pour Fermières	600,00
026	Monty Coulombe SENC	entente services 2008	564,38
027	ORAPÉ	cueillette nov 2007	123,50
028	M. Yannick Lemire	réem et allo conseiller 01-08	208,47
029	Robac Québec inc.	14 bacs usagés	962,88
031	Girouard Source sport	rondelles, bâtons et divers	202,80
032	Wood Wyant inc.	articles de nettoyage	46,17
033	Menuiserie R. Bédard	peinture et divers	68,82
037	Marius Marcoux inc.	réparation éclairage des rues	93,69
Total des chèques émis			29 347,00

Le 14 janvier 2008

AJOUT AU VARIA :

Monsieur Dany Bradette, résidant au 825 rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes, informe qu'il a des problèmes d'odeurs de rejets d'installations sanitaires à l'extérieur et à l'intérieur de sa résidence malgré le fait qu'il a de nouvelles installations sanitaires. Il demande donc à la municipalité de bien vouloir remédier à cette situation le plus rapidement possible.

Monsieur le maire demande à Monsieur Bradette de retourner une lettre, au conseil municipal, concernant sa demande.

Le conseil avise Monsieur Bradette que des démarches seront faites afin de trouver la cause de ces odeurs et que le conseil fera un suivi à Monsieur Bradette dans ce dossier.

Dans le dossier de l'achat de couvercle noir sur les bacs de récupération, les membres du conseil demandent que l'inspecteur municipal peigne les bacs de récupération afin d'être certain que Gaudreau Environnement prennent les ordures en temps opportun.

Monsieur le conseiller Donald Laliberté mentionne qu'il a circulé sur les rangs St-Pierre Est et Ouest et que les travaux de l'été dernier ont restés stables malgré le dégel de la semaine dernière, comparativement à d'autres voies de circulation dans d'autres municipalités.

Monsieur le maire mentionne la présence de la secrétaire-réceptionniste à cette session du conseil.

Questions :
aucunes

Suggestions :
aucunes

R-08-01-008
Levée de la session

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Turmel, appuyé par Monsieur le conseiller Normand Nault et résolu à l'unanimité que la session levée à 20h45.

ADOPTÉE

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE